



Projets numérique régionaux

La CGT n'est pas l'ennemie des salarié·es du numérique



Récemment, certain·es de nos élu·es ont été interpellé·es au sujet du tract commun CGT-CFDT qui dénonçait les expérimentations dans le domaine du numérique, sans cadrage clair et hors de tout accord ou toute négociation. Certaines formulations étaient maladroites et sans doute excessives.

Que les choses soient claires : la CGT n'attaque pas les personnes qui travaillent sur le numérique mais nous sommes les garants de l'intérêt général des salarié·es et de leurs métiers, qui doivent pouvoir s'exercer indépendamment de la destination des contenus : linéaire ou numérique. Quel sera l'impact sur l'emploi si ces évolutions non cadrées se généralisent ?

Notre syndicat alerte donc la direction quand certaines pratiques ou usages ne sont pas conformes au cadre réglementaire. C'est notre rôle et notre responsabilité.

Lorsque nous défendons les accords d'entreprise et le principe de la négociation, c'est aussi pour protéger les salarié·es des conflits incessants liés au flou de ces expérimentations. Laisser la main à la direction sans encadrement négocié des évolutions, c'est ouvrir la voie à des évolutions que personne ne voudra, par simple décision de l'employeur. Une dérive que pointent du doigt régulièrement des CEN et RCA numérique.

Pendant 6 mois, la CGT, avec les autres syndicats, a participé aux négociations sur les métiers, comme celui de chargé·e d'édition numérique pour lequel elle a proposé des évolutions. Elle a pris part aux réunions sur la gestion prévisionnelle des emplois et la définition de nouveaux métiers, en posant des questions et en demandant de préciser ou de cadrer les choses.

Tout cela pour découvrir au début de l'été que la direction préférerait abandonner ce dialogue, pour, à la place, dénoncer notre accord collectif. Pour les personnes concernées par ces nouveaux métiers et ces nouvelles pratiques, cela signifie que le flou persistera encore pendant le temps de cette négociation, c'est à dire à minima 27 mois.

Une durée pendant laquelle les expérimentations pourront continuer sans cadrage ? Et qui suscitera des questions légitimes qui remonteront dans nos instances ainsi qu'en CSE. Nous ne laisserons pas cette dérive s'installer.

Si nous sommes vigilants sur ces pratiques, c'est d'abord pour protéger les métiers, ceux de la télévision, de la radio, et ceux du numérique, qui ne doivent pas se retrouver dans des polyvalences poussées à l'extrême, au risque non seulement d'une perte de sens au travail mais aussi d'une qualité dégradée des contenus et des conditions de travail des salarié·es.

Nous connaissons bien nos collègues du numérique, certains sont d'ailleurs des élus cgt, et nous savons qu'ils sont passionnés, professionnels, et investis. Nous savons aussi que le numérique fait partie de notre avenir. La présence sur tous les écrans, sur les réseaux, les opérations en direct sont une fierté collective. Ces réussites, nous les mettons en avant lorsqu'il s'agit

d'argumenter face aux ennemis de l'audiovisuel public, qui nous accusent d'être dépassés, démodés et incapables de changement.

Cependant, les nouveaux métiers doivent être encadrés, les processus de travail ou de validation doivent être discutés et négociés.

Nous demandons à la direction de revenir sur la dénonciation de l'accord collectif, qui en gelant toutes les négociations sur ces métiers, ne peut qu'alimenter les incompréhensions et le mal-être des équipes.

Consciente de l'importance de ces enjeux pour l'avenir de l'entreprise, la CGT invite les salarié·es travaillant sur le numérique à nous rejoindre, comme syndiqués ou comme élus dans les instances afin d'alimenter la négociation sur le périmètre des métiers, les conditions de travail et l'encadrement des pratiques au plus près des réalités de terrain.

Paris, le 22 septembre 2025